

Modif. Actu.

RENAULT s.a.s.
Société par Actions Simplifiée au capital de 533.941.113 euros
Siège social : 13-15 Quai Le Gallo
92100 – Boulogne-Billancourt
780 129 987 NANTERRE RCS

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
29 MAI 2009
DEPOT N° 1476

DECISIONS D'ASSOCIE UNIQUE

du 6 mai 2009

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
03 JUIN 2009
DEPOT N° 1493

L'an deux mil neuf,

Le 6 mai 2009,

à 18 heures,

La soussignée, RENAULT, représentée par Monsieur Carlos Ghosn, agissant en qualité d'associé unique (l' "Associé Unique ") de la société RENAULT s.a.s.

A pris les décisions exposées ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation du résultat de l'exercice 2008,
- Conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'une administratrice,
- Nomination d'un administrateur,
- Nomination d'un administrateur,
- Nomination d'un administrateur élu par les actionnaires salariés,
- Pouvoirs.

Première décision (*Approbation des comptes annuels*)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de (1.625.698.754,02) euros. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision (*Affectation du résultat*)

L'Associé Unique décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

Perte de l'exercice	(1.625.698.754,02)
Dotations à la réserve légale	/
Solde	(1.625.698.754,02)
Report à nouveau antérieur	(529.161.830,87)
Solde reportable	(2.154.860.584,89)
Dividendes	/
Report à nouveau	(2.154.860.584,89)

L'Associé Unique reconnaît, en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice 2005 : 27,80 euro par action.

Exercice 2006 : Néant

Exercice 2007 : Néant

Troisième décision (*Conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de commerce*)

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture du rapport sur les conventions réglementées visé à l'article 16 des statuts, et statuant sur ce rapport, approuve le contenu dudit rapport.

Quatrième décision (*Renouvellement du mandat d'une administratrice*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat d'administratrice de Madame Dominique de La Garanderie pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cinquième décision (*Nomination d'un administrateur*)

L'Associé Unique nomme Monsieur Takeshi ISAYAMA en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Itaru KOEDA, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Sixième décision (*Nomination d'un administrateur*)

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain J.P. BELDA en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Louis SCHWEITZER, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Septième décision (*Nomination d'un administrateur élu par les actionnaires salariés*)

L'Associé Unique nomme Michel SAILLY en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Georges STCHERBATCHEFF, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Huitième décision (*Pouvoirs*)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Fait à Boulogne-Billancourt

Le 15 mai 2009


Christian Husson